

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

JEUDI 25 avril 2024

Stanislas LEMOR
Président-Directeur général

Marc VETTARD
Directeur Général Délégué

Marie-Line PESQUIDOUX
Secrétaire Générale



SOMMAIRE

01

INTRODUCTION

02

TOUR D'HORIZON 2023

03

PERFORMANCE FINANCIÈRE

04

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

05

PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

06

PERSPECTIVES

07

CHIFFRE D'AFFAIRES T1 2024

08

RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

09

QUESTIONS / REPONSES

10

RESOLUTIONS ET VOTE

01

INTRODUCTION

+

○

●



INTRODUCTION

- Bienvenue
- Moyens en place pour permettre aux actionnaires de voter
- Rappel des modalités de convocation de l'Assemblée
- Composition du bureau de l'Assemblée
- Quorum /actions présentes ou représentées pour le vote des résolutions

02

TOUR D'HORIZON 2023

+

○

•





UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ

- Une année marquée par l'inflation sur les produits alimentaires en Europe, qui entraîne une **baisse de la consommation**
- Une forte hausse des **taux d'intérêt**

Evolution de la consommation alimentaire en Europe

	Consommation Alimentaire ⁽¹⁾	Inflation alimentaire ⁽²⁾
Zone Euro	- 3,0 %	+ 11,8 %
France	- 4,3 %	+ 12,4 %
Italie	- 4,1 %	+ 10,2 %
Espagne	+ 2,0 %	+ 11,7 %
Portugal	+ 0,6 %	+ 10,0 %
Belgique	- 6,5 %	+ 13,8 %
Pays-Bas	- 2,9 %	+ 11,9 %
Suisse	- 2,0 %	+ 4,9 %
Allemagne	- 3,7 %	+ 12,7 %

(1) Source : Eurostat (en valeur en euros hors inflation), Données désaisonnalisées et corrigées des effets de calendrier, comprenant les ventes en magasins spécialisés et non spécialisés à prédominance alimentaire, boissons et tabac compris.

(2) Source : Eurostat (sauf pour le Royaume Uni, Office for National Statistics). Variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisés (IPCH) des produits alimentaires et boissons non-alcoolisées (hors tabac et alcool).



RECENTRAGE SUR NOTRE CŒUR DE MÉTIER

- Cession des activités maritimes afin de permettre un développement en **Europe du Nord**
- Acquisition de **TransWest en Belgique**
 - 200 collaborateurs et collaboratrices
 - CA : 72 M€
 - 2 sites et 250 véhicules
- Acquisition de **BAKKER Logistiek aux Pays-Bas**
 - 1 400 collaborateurs *
 - CA : 147 M€
 - 6 sites et 325 véhicules

* Collaborateurs directs et indirects

03

PERFORMANCE FINANCIERE

+

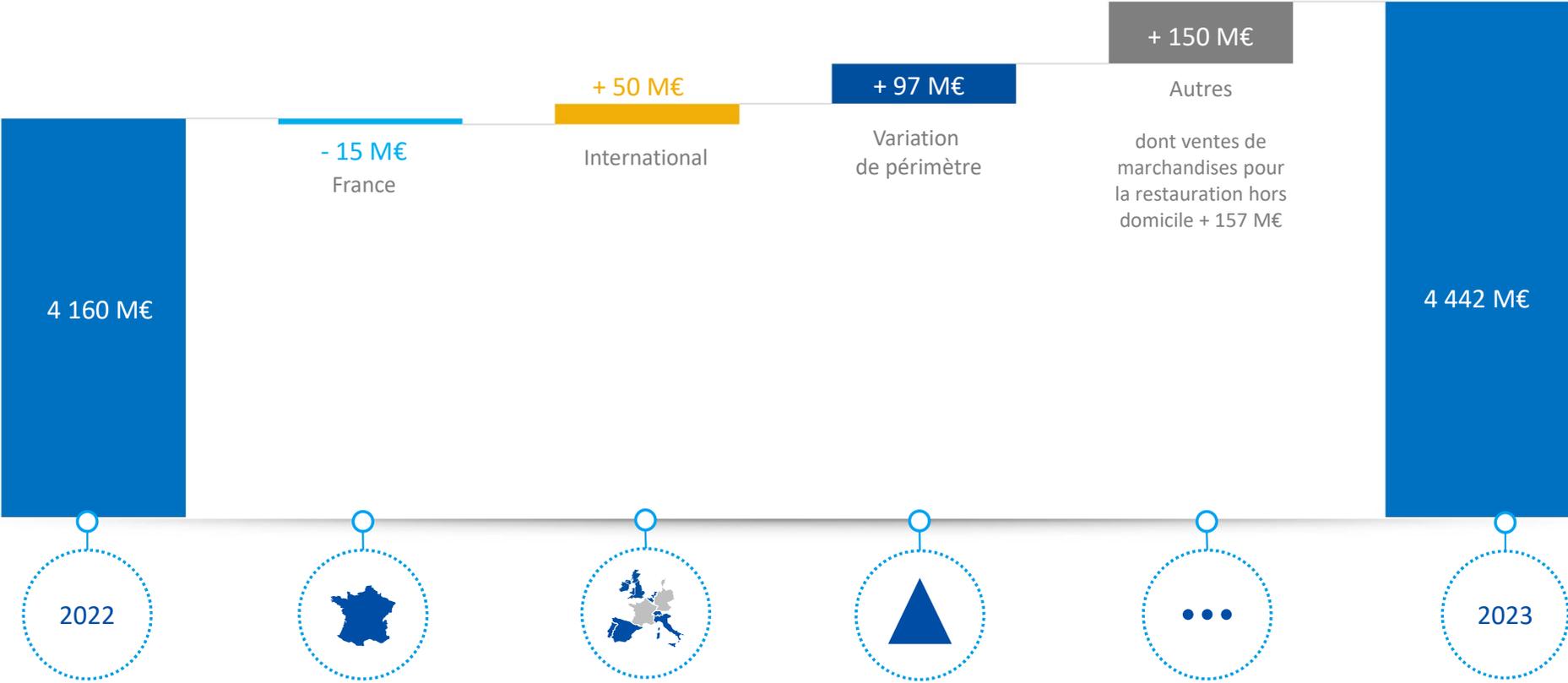
○

●

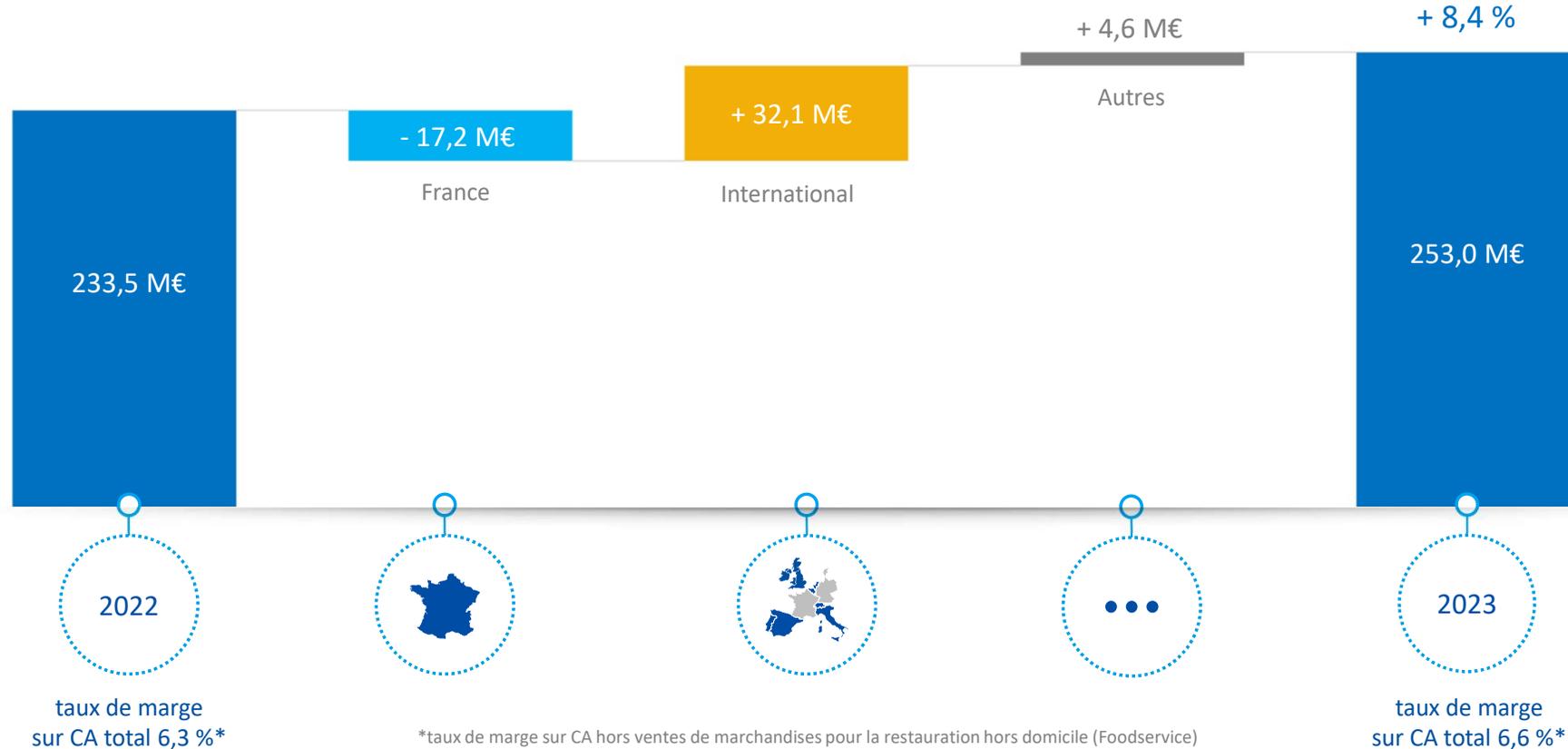


Croissance satisfaisante du chiffre d'affaires

+ 6,8 %
+ 4,4 % à périmètre
constant

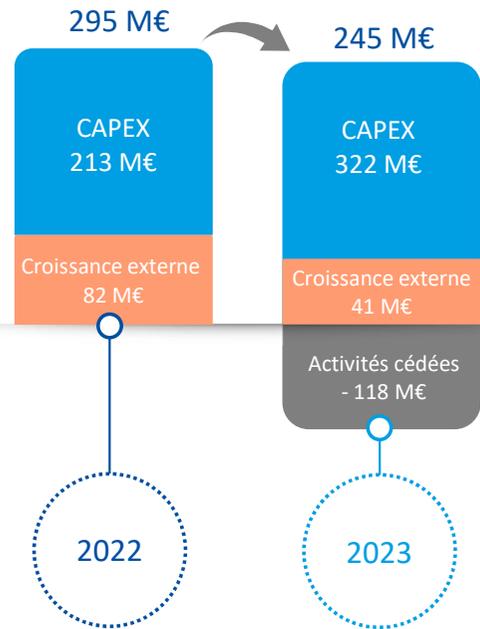


Bonne progression du résultat opérationnel grâce à l'international

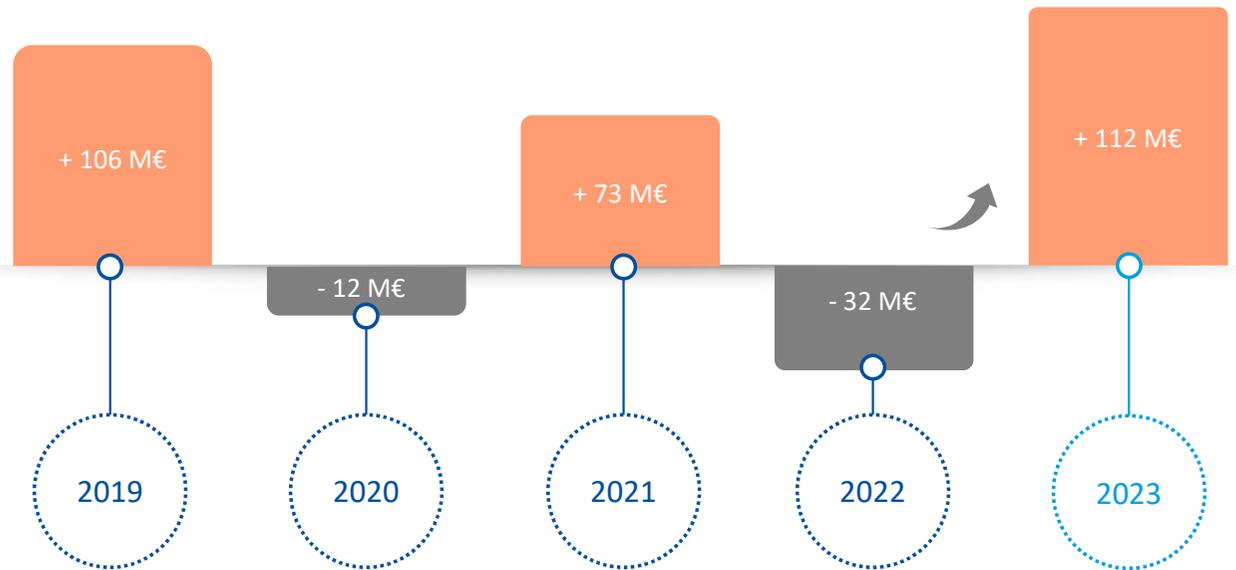


Ratios financiers

Évolution de l'investissement



Évolution du free cash flow



Poursuite d'une politique de distribution équilibrée

Proposition
d'un dividende de
5,10 € par action
soumis au vote
de l'Assemblée générale

04

PERFORMANCE OPERATIONNELLE

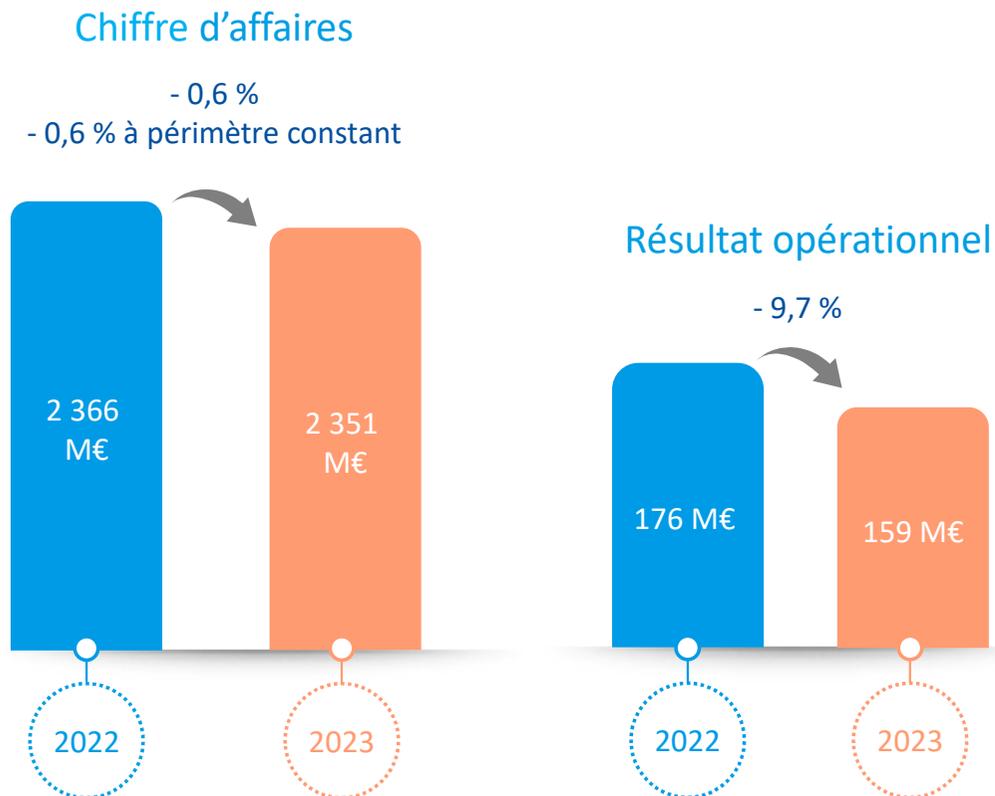
+

○

•



Activités STEF France



- Repli des volumes pendant les trois derniers trimestres
- Les BU Flux Frais et Seafood enregistrent une baisse de CA et de résultat opérationnel du fait d'un marché difficile
- Très bonne dynamique commerciale de la BU Foodservice, progression du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel
- Bonne performance des BU Surgelé et GMS du fait du ralentissement de l'inflation et de la baisse des prix de l'électricité
- Bon démarrage pour la BU Flux Internationaux au départ de France
- Progression de la BU Conditionnement et mise en service d'un nouvel atelier de co-packing



Recentrage sur notre cœur de métier

Cession de STEF Logistique Santé

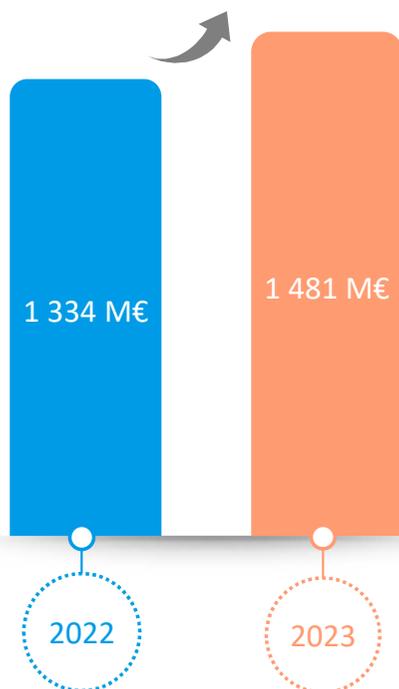
La cession de cette filiale nous permet de nous recentrer sur notre cœur business et de réaliser une plus-value sur une activité nécessitant des investissements immobiliers importants à moyen terme.

Contrat de cession signé le 4 décembre 2023 avec Bolloré Solutions Logistiques

Activités STEF International

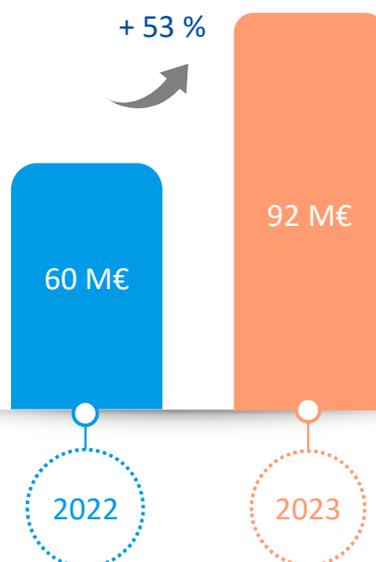
Chiffre d'affaires

+ 11 %
+ 3,7 % à périmètre constant



Résultat opérationnel

+ 53 %



- Italie : retour au niveau de performance habituel grâce à une bonne dynamique commerciale et une diminution des prix de l'énergie
- Espagne et Portugal : le CA et la performance bénéficient des développements en Foodservice et d'un renforcement de leur maillage territorial
- Belgique : le CA bénéficie de la montée en performance du nouvel entrepôt supply chain et de l'intégration de TransWest
- Suisse et Pays-Bas : poursuite du plan de mise en performance
- Royaume-Uni : la faiblesse du marché et l'effet de change négatif sont partiellement compensés par l'adaptation des moyens



Italie – STEF Nogarole

Un hub international majeur (62 000 m² à terme)



4 activités gérées :
Surgelés, Food Service, Transport Frais, Supply Chain Frais



Nogarole Rocca (Vérone)



9 000 m²
Plateforme transport 2/4°C



13 500 m²
Entrepôt Frais



25 500 m²
Entrepôt Surgelés et Food Service





Belgique

STEF Logistic Tubize

Nouveau centre de massification
pour les clients industriels



Frais



18 000

Places palettes



10 000 m²

de capacité d'entreposage



PMT 2022 – 2026

Point d'étape 2023



CONSUMER CARE

Parce que la santé des consommateurs dépend du respect de la chaîne du froid et notre maîtrise de la sécurité sanitaire

●
Déploiement de nouveaux systèmes d'alerting pour prévenir les incidents



CUSTOMER CARE

Parce que la satisfaction client, la qualité de la relation avec nos interlocuteurs chez nos clients et que être un levier de leur développement sont des sources de succès et de fidélisation

●
Lancement d'enquêtes clients enrichies couvrant tous les périmètres du Groupe pour mise en place de plans d'actions ciblés

Mise en place d'un Customer service, actif sur la BU Food Service France, la BU SCF France et en Italie



PEOPLE CARE

Parce que nos équipes réclament et méritent une attention sincère, un quotidien simplifié, un environnement de travail offrant santé et sécurité et la satisfaction de leurs aspirations

●
Premier questionnaire collaborateurs réalisé sur l'ensemble des salariés du Groupe
Déploiement du modèle managérial



PLANET CARE

Parce que les actions et les décisions de chacun prises aujourd'hui, comptent, pour garantir la qualité de vie de nos enfants

●
37 M€ investis dans la transition énergétique
76% d'énergie bas carbone consommée chez STEF (objectif 100% en 2025)
17 % : taux de réduction des émissions de GES sur les véhicules (objectif 30% en 2030)



INNOVATION

Parce que l'innovation n'a de sens que si elle est utile et porteuse de valeur pour nos clients et /ou nos collaborateurs

●
Projets d'automatisation en intralogistique, pilotage énergétique des installations (**système de robotisation** – Investissements Digital)
40 projets digitaux, 4M€/an
Des outils utilisés au quotidien : STEP by STEF, STEF Driver...

+
○

PERFORMANC E EXTRA FINANCIERE

05





RESULTATS DE L'ANNEE 2023

Près de 37 M€ d'investissements dans la transition énergétique

Éoliennes
9 M€



Stations BioGNV, bornes
électriques et hydrogène
1 M€



Installations
photovoltaïques
13 M€



Véhicules
biocarburant
14 M€

Une action renforcée au service du capital humain



Reconnu parmi les
meilleurs employeurs
dans 2 pays européens



Renforcement de
l'attractivité employeur
dans nos
8 pays



Hausse du taux de
féminisation des équipes
21,8 %
(+0,8 %)



La part du PEE continue
de progresser
18,07 % du capital
(+ 0,23 % du capital vs 2022)



GOVERNANCE STEF : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Affiliation au code de gouvernance Middlenext

	Expertise apportée au Conseil
Stanislas Lemor Président Directeur général Président du CA	Vision stratégique
Atlantique Management Représentée par F. de Cosnac	Finance
Ahkim Benhamouda Représentant des salariés	Connaissance de l'entreprise
Sophie Breuil *	Contrôle interne - Finance
Jean-Charles Fromage	Connaissance du Groupe - Métiers
Ruxandra Ispas*	Supply-chain agroalimentaire et marché de la restauration collective, Achats et Digital
Bernard Jolivet	Connaissance du Groupe - Finances
Estelle Hensgen Stoller Représentant des salariés actionnaires	Marchés clients – Enjeux commerce
Murielle Lemoine*	Stratégie – Ethique - Finance
Dominique Rambaud Représentant des salariés	Connaissance de l'entreprise
Maxime Vandoni*	Connaissance du secteur agro-alimentaire
Marc Vettard Directeur général délégué - non administrateur	



Indépendance

4 administrateurs indépendants*
(36% des membres)



Réunions / an

CA : 5 réunions
Comité Audit : 3 réunions
Comité nominations - rémunérations : 2 réunions

Féminisation

4 administratrices
(ratio de parité 44%)



Assiduité

CA : 92%
Comité Audit : 100%
Comité nominations - rémunérations : 100%





PERSPECTIVES

+

○

•

06

Perspectives

- Recentrage du Groupe sur son cœur d'activité, notamment avec la cession de la filiale Santé début 2024
- Intégration des sociétés récemment acquises
- Élargissement de notre modèle d'actionnariat salarié avec la mise en place d'un Share Incentive Plan au Royaume-Uni
- Poursuite des investissements dans les outils d'exploitation, notamment dans le parc de véhicules et dans les moyens de production d'énergie renouvelable



CHIFFRE D'AFFAIRES T1 2024

07

+

o

•



CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2024

1 ^{er} trimestre 2024	2023	2024	Variation %	A périmètre constant %
STEF France	574,7	576,7	0,3%	0,5%
STEF International	354,7	418,8	18,1%	2,6%
Autres	148,3	143,8	(3,0%)	(3,2%)
TOTAL	1 077,7	1 139,3	5,7%	0,7%

1 ^{er} trimestre 2024	2023	2024	Variation %	A périmètre constant %
Activités du groupe	935,1	999,9	6,9%	1,1%
Ventes de marchandises pour l'activité Foodservice	142,6	139,4	(2,3%)	(2,3%)
TOTAL	1 077,7	1 139,3	5,7%	0,7%

08

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

+

○

•



RÉSOLUTION N°1

Rapports sur les comptes annuels

Approbation des comptes sociaux 2023



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'évaluation des titres de participations a été le point clé d'audit de ces comptes.

RÉSOLUTION N°3

Rapports sur les comptes consolidés

Approbation des comptes consolidés 2023



Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Les points clés pour l'audit des comptes consolidés ont porté, selon notre jugement professionnel, sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés (y compris goodwill).

RÉSOLUTION N°4

Rapport spécial sur les conventions réglementées



Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs par une Assemblée Générale :

- *2 conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice*
- *1 convention sans exécution au cours de l'exercice*

Autres conventions :

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

RÉSOLUTION N°15

Rapport spécial sur la réduction de capital



Nous n'avons aucune observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

- +
-
-

QUESTIONS / REPOONSES



09

PRESENTATION ³⁶ DES RESOLUTIONS



+

o

•

10

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

14 RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Résolutions 1 à 3	Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, affectation du résultat de l'exercice et distribution du dividende
Résolution 4	Approbation des conventions réglementées
Résolution 5	Nomination de la société Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de KPMG SA, dont le mandat est arrivé à expiration
Résolution 6	Non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel
Résolution 7	Nomination de la société Mazars en qualité de commissaire aux comptes en charge de l'audit de durabilité
Résolution 8	Nomination de la société Ernst & Young Audit en qualité de co-commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité
Résolutions 9 à 12	Approbation des rémunérations versées et/ou attribuées au titre de l'année 2023 aux dirigeants mandataires sociaux et examen et approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux
Résolution 13	Approbation du montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration
Résolution 14	Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

1 RÉOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Résolution 15

Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées

Résolution 16

Pouvoir pour formalités

RESOLUTIONS S ET VOTE

10



+
○



RESOLUTION 1

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023

- Les actionnaires sont invités à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 faisant ressortir un bénéfice net de 32 558 506 €.



RESOLUTION 2



AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE

- Il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice et de distribuer **un dividende de 5,10€** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un montant théorique de **65 535 000 €** pour 100% des actions.
- Le solde sera affecté au compte de report à nouveau.



RESOLUTION 3

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES 2023

- Il est proposé d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui font ressortir un résultat net, part du groupe, de **191,6 millions €**.
- La résolution porte également sur le quitus aux administrateurs pour leur gestion.



RESOLUTION 4

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÈGLEMENTÉS

- Il s'agit d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.



RESOLUTION 5



NOMINATION DU CABINET ERNST & YOUNG AUDIT COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Il s'agit de nommer pour 6 exercices la société Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de KPMG SA, dont le mandat est arrivé à expiration,
- Soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2030 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.



RESOLUTION 6



ECHEANCE DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

- Il s'agit de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel qui est arrivé à son terme, en application des dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce.



RESOLUTION 7



NOMINATION DE LA SOCIÉTÉ MAZARS, EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES CHARGÉ DE CERTIFIER LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

- Il s'agit de nommer en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité pour la durée restant à courir de sa mission de certification des comptes de la Société, soit pour une durée de 3 exercices, la société MAZARS.
- Soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.



RESOLUTION 8

NOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ERNST & YOUNG AUDIT , EN QUALITÉ DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES CHARGÉ DE CERTIFIER LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

- Il s'agit de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, la société ERNST & YOUNG audit.
- Soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2030 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.



RESOLUTION 9



EXAMEN ET APPROBATION DES INFORMATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L 22-10-9 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

- Les actionnaires sont invités à approuver les éléments de rémunération fixes, variables ou exceptionnels versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 à l'ensemble des mandataires sociaux.
- Cette résolution est votée en application de l'article L 22-10-9 du Code de commerce.



RESOLUTION 10



APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2023 AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL - MONSIEUR STANISLAS LEMOR

- Vous êtes invités à approuver les éléments composant la rémunération totale et les avantages en nature versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, concernant M. Stanislas LEMOR au titre de son mandat de Président Directeur général, tels qu'ils figurent dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.



RESOLUTION 11



APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2023 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ MONSIEUR MARC VETTARD

- Vous êtes invités à approuver les éléments composant la rémunération totale et les avantages en nature versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, concernant M. Marc VETTARD au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, tels qu'ils figurent dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.



RESOLUTION 12



APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX - 2024

- Le Conseil d'administration vous propose d'adopter les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages en nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de l'exercice de leur mandat et constituant la politique de rémunération les concernant pour l'année 2024.



RESOLUTION 13

APPROBATION DU MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le Conseil d'administration vous propose de fixer à 210 000€ annuels l'enveloppe globale des rémunérations allouées aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat, à répartir entre eux.



RESOLUTION 14



AUTORISATION À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ACHAT, À LA VENTE OU AU TRANSFERT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

- Vous êtes invités à renouveler – pour une durée de 18 mois - l'autorisation au Conseil d'administration pour acquérir, céder et/ou transférer des actions de la Société dans les conditions prévues par la réglementation et en application des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce.
- Le prix maximal auquel la Société serait autorisée à acheter ses propres actions reste fixé à 140 euros.
- Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés dans la résolution et correspondent aux objectifs considérés comme légitimes par la réglementation.



RESOLUTION 15 *(CARACTÈRE EXTRA ORDINAIRE)*



AUTORISATION À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL

Dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs du programme de rachat d'actions proposé au titre de la treizième résolution, vous êtes invités à autoriser le Conseil d'administration :

- A annuler tout ou partie des actions acquises par la Société dans la limite, par période de vingt-quatre mois, de 10 % du capital social et,
- A réduire corrélativement le capital social.
- La durée de cette délégation est de 24 mois.



RESOLUTION 16

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

- Il est proposé de conférer tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration, avec faculté de substitution, pour accomplir toutes formalités.





**MERCI POUR
VOTRE
PRÉSENCE**

**ET POUR VOTRE
ATTENTION**

